INITIALES DU MAIRE
MC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 7 AVRIL 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin, Nicole Therrien Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale adjointe, Stéphanie Côté.

2. ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

2021-04-01

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires actuellement en vigueur nous contrains à tenir les séances à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

2021-04-02

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean appuyé par le conseiller Nicole Therrien et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la président, Michel Cliche.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Enregistrement de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation des états financiers 2020 par M. Sylvain Trudel;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 ;
6. Suivis au procès-verbal ;
7. Trésorerie ;
8. Correspondance ;
9. Dossiers des conseillers ;
10. Clés et code d'alarme inspecteur ;
11. Cotisation achat d'un portable inspecteur ;
12. Demande de soumission abat poussière ;
13. Vente pour taxes;
14. Dossier mièlerie;
15. Démission;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 PAR M. SYLVAIN TRUDEL

Monsieur Sylvain Trudel présente le rapport financier 2020.

La Municipalité a enregistré un excédent de fonctionnement de 111 002$, portant donc l'excédent de fonctionnement non affecté à 77 331$

Il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean, d'accepter le rapport financier 2020 tel que présenté.

Adoptée

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 10 MARS 2021

2021-04-03 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 mars soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

7. TRÉSORERIE

2021-03-04

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien, et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 45 445.54$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

8. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

9. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Le maire Michel Cliche nous parle d'un ponceau défoncé, nous avons demandé une excavatrice mais vu le sol gelé, nous ferons un suivi au début de l'été pour constater les travaux a éffectués.

10. CLÉS ET CODE D'ALARME INSPECTEUR

2021-04-05

Attendu que notre inspecteur municipal n'a pas accès au bureau municipal en cas d'absence des employées de bureau.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean appuyé par la conseillère Chantal Mélançon De donner les clés du bureau municipal ainsi qu'un code d'alarme a Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, afin d'avoir accès au bureau municipal.

Adoptée

11. COTISATION ACHAT D'UN PORTABLE INSPECTEUR

2021-04-06

Attendu que M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, a fait la demande aux 6 Municipalités qu'il désert dans l'entente intermunicipale;

Attendu que monsieur Hébert a obtenu une soumission auprès de MicroAge Rouyn-Noranda au prix de 1794.50 $ taxes incluses, ce qui revient à 299 $ pour chaque municipalité;

Considérant que l'inspecteur municipal utilise l'ordinateur portable de la Municipalité de Palmarolle depuis le mois de juillet 2020, et ce, pour desservir toutes les municipalités de l'entente intermunicipales;

En Conséquence, Il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu et adopté :
Que le conseil municipal autorise la demande de M. Hébert pour l'achat d'un ordinateur portable au coût de deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (299$)

Adoptée

2021-04-07 **12. ABAT POUSSIÈRE**

Il est proposé par Jean-Marc Bélanger appuyé par Gaétan St-Jean d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire qui est Somavrac au prix de 29 736.40$.

Adoptée

2021-04-08 **13. VENTE POUR TAXES**

Attendu que le matricule 0900 33 0502 est toujours sur la liste des mises en vente pour taxes pour défaut de paiement (lot 4 049 985);

Attendu que la MRC procédera à une vente par enchère pour la vente de ce terrain;

Attendu que pour la poursuite de cette démarche la municipalité doit décider si elle désire se porter acquéreuse de ce terrain si personne ne l'acquiert lors de cette enchère publique;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et unanimement résolu que la municipalité de Clerval poursuive la démarche de vente pour taxes impayées, pour le lot 4 049 985.

Également il est unanimement décidé que la municipalité se porte acquéreuse dudit terrain si aucune offre n'est faite.

Adoptée

14. DOSSIER MIÈLERIE

2021-04-09 Attendu que M. Patrick Pellegrino et Mme Danielle Champagne devront faire une demande à la CPTAQ pour le projet de la mièlerie.

Attendu que la Municipalité de Clerval confirme que les règlements municipaux permettent et encouragent le projet des promoteurs Patrick Pellegrino et Danielle Champagne sur les lots 4 049 846 et 4 050 092, que

ce projet répond aux critères pour obtenir les permis municipaux nécessaires à la construction d'une résidence et de bâtiments agricoles, tout comme le creusage d'un puits (de surface ou artésien), d'installations septiques, etc. et qu'il ne contrevient à aucun règlement municipal.

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger appuyé par Nicole Therrien que la Municipalité de Clerval désigne Patrick Pellegrino et Danielle Champagne, pour la représenter dans une demande à la CPTAQ concernant les lots 4 049 846 et 4 050 092.

Adoptée

2021-04-10

Il est proposé par Gaétan St-Jean. appuyé par Jean-Marc Bélanger que la Municipalité de Clerval modifie la Résolution numéro **2020-10-12 : PROJET MIELLERIE** ainsi : les mentions de l'expression « une résidence habitable » sont désormais remplacés par l'expression « un bâtiment de valeur équivalente à une résidence ». On doit donc désormais lire « Attendu que les promoteurs s'engagent à construire un bâtiment de valeur équivalent à une résidence et s'établiront à l'Île Nepawa » et « - construction d'un bâtiment de valeur équivalente à une résidence, dont la finition extérieure sera terminée 5 ans suivant la date de la signature de l'acte de vente » et qu'il y aura obligation de construction d'un bâtiment habitable ou transformation du bâtiment de valeur équivalente en bâtiment de résidence habitable suivant l'autorisation de la CPTAQ.

Adoptée

15. DÉMISSION

Attendu que nous avons reçu la lettre de démission de la directrice

2021-04-11

générale Manon Pouliot.

Attendu que sa lettre mentionne son non-retour au travail en date du 24 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'accepter la lettre de démission en date du 7 avril 2021.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

16. PÉRIODE DE QUESTION

Un suivi est demandé en ce qui concerne l'entretien du chemin de l'île Nepawa, nous ferons un suivi a ce sujet et les démarches nécessaire

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-12 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Chantal Mélançon., à 19h42.

Stéphanie Côté
Directrice générale adjointe

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».